



DISCOURS DE MADAME LE MAIRE

Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 955 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité qui comporte trois points bien précis :

1. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;
2. Les indications préliminaires des résultats d'exploitation pour l'exercice financier 2013;
3. Les orientations du budget 2014.

1) LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Le rapport sur les états financiers vérifiés en date du 31 décembre 2012 a été préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2011	461 835 \$
Affectation 2012	(26 748 \$)
Surplus de l'exercice financier 2012	<u>26 617 \$</u>
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012	461 704 \$

Les membres du conseil ont convenu de réserver de ce surplus un montant de 50 000 \$ pour l'exercice financier 2013.

Donc, en date du 31 décembre 2012, le surplus accumulé non affecté s'élevait à 411 704 \$.

2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

<i>Les indications pour 2013 sont :</i>	Budget 2013	1 002 925 \$
	Recettes au 31-10-2013	739 584 \$
	Dépenses au 31-10-2013	628 000 \$

Les revenus et dépenses ont été effectués selon les prévisions budgétaires projetées.

Considérant qu'il reste deux mois d'ici la fin de l'année et que plusieurs dépenses sont encore à effectuer avant que ces résultats ne soient confirmés, nos projections permettent d'anticiper un léger surplus pour l'exercice en cours.

Concernant les dépenses effectuées pour le réseau d'assainissement des eaux usées, celles-ci totalisent à ce jour 1 199 668.69\$. Afin de réduire le coût de ces travaux, nous avons appliqué la somme 253 317 \$ que nous recevons du gouvernement en remboursement de la taxe d'accise sur l'essence. Donc en date du 31 octobre 2013 la dette pour le réseau d'égout s'élève à 946 351.69 \$.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus en 2013 (en date du 31 octobre 2013) :

Transport Fafard inc.	Enlèvement de la neige et transport sel	51 738.75 \$
Les Entreprises Michaudville	Réseau d'égout et station de pompage	773 041.49 \$
Allen Entrepreneur général	Plans définitifs pour station d'épuration des eaux usées	64 675.77 \$
Génivar	Services professionnels en ingénierie – réseau d'égout	28 168.88 \$

Projets d'immobilisations réalisés en 2013 (en date du 31 octobre 2013) :**Dépenses nettes :**

Réseau d'assainissement des eaux usées	848 650.96 \$
Réfection d'un ponceau sur la rue Claing (projet en cours)	12 367.79 \$
Amélioration du parc (skate-park, abreuvoir, toilette, aménagements paysagers)	24 163.57 \$
Panneaux de signalisation 911 (adresse civique)	7 207.76 \$

Rémunération des membres du conseil

Conformément aux dispositions de la Loi, voici la rémunération versée aux membres du conseil pour l'exercice de leur fonction. La rémunération du maire et des conseillers est fixée par le Conseil. Par contre, l'allocation de dépenses est fixée par la Loi sur le traitement des élus.

Mme Francine Morin	Rémunération du maire	4 407.12 \$/an
	Allocation de dépenses	2 203.56 \$/an
	MRC des Maskoutains (préfet)	20 109.24 \$/an
	R.A.R.C.	90.92 \$/réunion
M. Mario Jussaume	Rémunération d'un conseiller	1 469,04 \$/an
	Allocation de dépenses	734,52 \$/an
	Délégué à la MRC les Maskoutains	6 702.96 \$/an
Mme Marie Eve Leduc	Rémunération d'un conseiller	1 469,04 \$/an
	Allocation de dépenses	734,52 \$/an
M. Claude Leblanc	Rémunération d'un conseiller	1 224,20 \$/10 mois
	Allocation de dépenses	612.10 \$/10 mois
	Délégué à la R.A.R.C.	90.92 \$/réunion
M. Léonard Gaudette	Rémunération d'un conseiller	1 224.20 \$/10 mois
	Allocation de dépenses	612.10 \$/10 mois
	Délégué à la Régie des déchets	93.33 \$/réunion
M. Éric Delage	Rémunération d'un conseiller	856.94 \$/7 mois
	Allocation de dépenses	428.47 \$/7 mois
M. Guy Robert	Rémunération d'un conseiller	1 469,04 \$/an
	Allocation de dépenses	734,52 \$/an
	Délégué substitut à la Régie des déchets	93,33 \$/réunion

Les nouveaux élus, Mesdames Josée Mathieu, Emmanuelle Bagg ainsi que M. Éric Delage recevront la rémunération et l'allocation de dépenses allouées aux membres du conseil pour les mois de novembre et décembre 2013.

3) LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2014

Les membres du conseil approuveront les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 dans le cadre d'une séance spéciale qui se tiendra au début de décembre prochain.

L'année 2014 sera le deuxième exercice du rôle triennal d'évaluation. L'évaluation imposable des immeubles s'élèvera à 100 313 800 \$ comparativement à 2013 qui était de 99 613 300 \$

Subventions et transferts gouvernementaux

La subvention de 68 182 \$ que nous recevons du Gouvernement du Québec pour l'entretien du réseau routier devrait être maintenue en 2014.

À ce moment-ci, nous ne savons pas encore si le *Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence de Canada-Québec* (TECQ) sera renouvelé. Le montant que nous recevions (en 2013 : 107 977 \$) servait généralement à l'amélioration de nos infrastructures (routes, réseau d'égout...).

Concernant le remboursement de la TVQ, en 2013 le gouvernement nous avait alloué un montant de 73 800 \$ qui avait été comptabilisé comme un revenu de fonctionnement pour la municipalité. À compter de 2014, le remboursement de la TVQ prendra la forme d'un remboursement de la TVQ payée par la municipalité à l'égard des dépenses taxables. Le pourcentage de remboursement applicable en 2014 a été fixé à 62,8 %. Le remplacement de la compensation comptabilisée à titre de revenu de fonctionnement par une déduction appliquée aux dépenses fera en sorte que la municipalité ne pourra plus utiliser cette somme pour financer d'autres dépenses que celles visées par le remboursement. L'introduction de cette nouvelle règle comptable entraînera à court terme une réduction de nos liquidités. Des mesures de transition devront être mises en place afin de ne pas avoir à majorer les taxes.

Projets d'immobilisations pour 2014

Des travaux de réfection de surface pour les rues du village ainsi que la construction d'un réseau pluvial sur la rue Lamoureux sont à prévoir.

Taux de taxation pour 2014

Nous nous attaquerons bientôt à la préparation du budget 2014. Pour revitaliser notre réseau routier, nous devons investir des sommes importantes et ces travaux sont habituellement réalisés grâce au remboursement de la taxe d'accise sur l'essence. De plus, avec les nouvelles règles concernant le remboursement de la TVQ, nous devons évaluer quelles mesures seront prises pour atténuer la réduction de nos revenus. Donc, à ce stade-ci et considérant que nous ne savons pas encore si le programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence sera reconduit nous ne sommes pas en mesure d'estimer le taux de taxation pour la prochaine année, mais nous vous assurons que nous travaillerons tous en ayant à l'esprit de garder celui-ci le plus bas possible.

Concernant le réseau d'égout sanitaire, les travaux pour le réseau et la station de pompage devraient se terminer au cours du mois de novembre 2013. Pour les travaux de mise en place de l'usine de traitement des eaux, nous sommes toujours en attente d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEFP pour débiter les travaux. Dès que tous les travaux seront complétés nous pourrions procéder à l'appel d'offres pour un financement permanent nous serons en mesure de vous informer sur le taux de taxation et de compensation qui sera établi par la suite selon le règlement d'emprunt.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la communauté. Je veux rendre hommage aux nombreux bénévoles qui participent à l'organisation des activités communautaires. Je souhaite aussi remercier mes collègues du conseil, le personnel de la municipalité pour leur disponibilité et vous citoyens et citoyennes de Saint-Bernard-de-Michaudville pour la confiance et le soutien que vous nous témoignez. Merci.

Je vous invite également à prendre une part active à la vie de votre municipalité en assistant aux séances du conseil qui se tiennent tous les premiers lundi du mois à 20 h à la salle du Conseil située au 390, rue Principale à St-Bernard et à consulter le site Web de la municipalité au www.saintbernarddemichaudville.qc.ca et à nous suivre sur Facebook où vous pouvez trouver une multitude de renseignements utiles.

Francine Morin, Maire